

L'ÉCHO DE JOIGNY

Bulletin de
l'Association Culturelle et d'Études de Joigny

N° 71



2011



Panorama de Joigny, aquarelle de Jean-Paul Delor

Association Culturelle et d'Études de Joigny (ACEJ Joigny)

6, Place du Général Valet

89300 JOIGNY

Téléphone : 03 86 62 28 00

Site Internet : www.acejoigny.com

Courriel : acejoigny@wanadoo.fr

COTISATIONS 2012 :

Cotisation simple : 20 euros

Cotisation couple : 25 euros

à adresser au siège de l'association
(C.C.P. DIJON N° 2100.92 Z)

*Rappelons que les opinions exprimées dans les textes publiés
n'engagent que leurs auteurs.*

Éditorial

ÉCHO TARDIF ... ÉCHO FESTIF !

Au terme d'une année à certains égards transitoire, voici un numéro très attendu de notre *Écho de Joigny*, le soixante-et-onzième depuis 1969. – *Écho* tardif, non que la « matière » manquât (il y a du reste encore « de la copie sur le marbre » et le n° 72 le suit de près), mais du fait du « rodage » d'une nouvelle équipe éditoriale après la disparition brutale de notre ami Jean-Paul, qui portait toute la responsabilité matérielle de *L'Écho* depuis 2006, et aussi en raison de la nécessaire adaptation à de nouvelles techniques et contraintes de mise en page, – tout en attendant d'ailleurs pour 2013 une maquette revisitée.

En le feuilletant d'abord, puis en lisant plus attentivement son contenu, chacun pourra mesurer la qualité des contributions inédites qui nourrissent cet *Écho de Joigny* millésime 2011, autant que la richesse de son illustration, que cette fois encore nous avons tenu à traiter intégralement en quadrichromie, ce qui – soit dit en passant – fait de notre revue un cas unique dans la production éditoriale des sociétés savantes icaunaises. – *Écho* festif donc tant par la magie de la couleur que par la richesse des informations qu'il délivre sur des sujets très variés !

L'histoire locale y côtoie sans cesse la grande Histoire jusque dans sa dimension internationale, pour lui donner vie et l'incarner de façon sensible et éclairante : ainsi la politique étrangère de la France de Philippe le Bel, le mouvement artistique de la Renaissance et l'essor du baroque, les guerres du Premier Empire, l'enracinement des institutions républicaines, ou encore les débuts glorieux et tragiques de l'aviation sont-ils ici revisités par nos auteurs amis dans un propos qu'ils illustrent d'exemples icaunais et, le plus souvent, jovinien.

Notre « petite patrie » jovinienne n'est certes pas oubliée, *esprit de clocher* oblige, et les amoureux de Joigny prendront un vif plaisir à parcourir les vieilles rues de la ville haute pour redécouvrir ces belles maisons à pan-de-bois témoins du savoir-faire des charpentiers d'antan, grâce à Fabrice Masson, qui fut le premier animateur du Patrimoine de notre Ville

d'Art et d'Histoire, et aux fiches techniques élaborées par notre ami regretté Jean-Paul Delor. De même, les précieux relevés conduits depuis 2007 par toute une équipe de membres de notre association dans les anciens registres paroissiaux portent leurs premiers fruits et le visage de la paroisse Saint-André au XVIII^e siècle s'esquisse grâce à leur patient et discret labeur.

Cette mémoire et ces racines découvertes ou ré-explorées doivent nous interroger, nous éclairer, en stimulant notre curiosité et notre souci de transmettre. C'est à quoi l'ACEJoigny va continuer à œuvrer dans cet esprit de continuité qui la caractérise depuis près d'un demi-siècle. Que soient remerciés tous les artisans et collaborateurs de cette belle aventure que nous sommes heureux de partager avec vous !

Jean-Luc **DAUPHIN**
Président de l'ACEJoigny



Etudes et Travaux



La Vierge de Saint-Thibault, aquarelle de Jean-Paul Delor

Le contrat de mariage du comte Jean de Joigny et d'Agnès de Brienne en mars 1297

Etienne MEUNIER

La rencontre de la recherche et du hasard réserve parfois de bonnes surprises, telles la redécouverte du contrat de mariage de Jean, comte de Joigny, avec Agnès de Brienne. Il est cité sous la forme d'une notification royale par Newman¹, mais le texte complet gît dans un document de la Bibliothèque royale².

Ce contrat est l'occasion d'un examen de la situation politique de l'époque, où la part du romantisme habituel en la circonstance, est nulle.

I. La survie du contrat :

L'acte a été recopié, avec beaucoup de scrupules, par un auteur agrégeant des textes concernant la famille de Luxembourg, comtes de Saint-Pol. Il est représentatif de l'orthographe du temps, ce qui est la preuve des scrupules du copiste. Il a été trouvé par lui dans les archives du comté de Brienne.

II. Les pairs de Champagne :

Il ne s'agit pas du contrat de mariage de personnages quelconques : Jean, comte de Joigny, premier pair du comté de Champagne, épouse la sœur du deuxième pair du comté de Champagne. L'union a donc une portée politique importante au regard de la belle province.

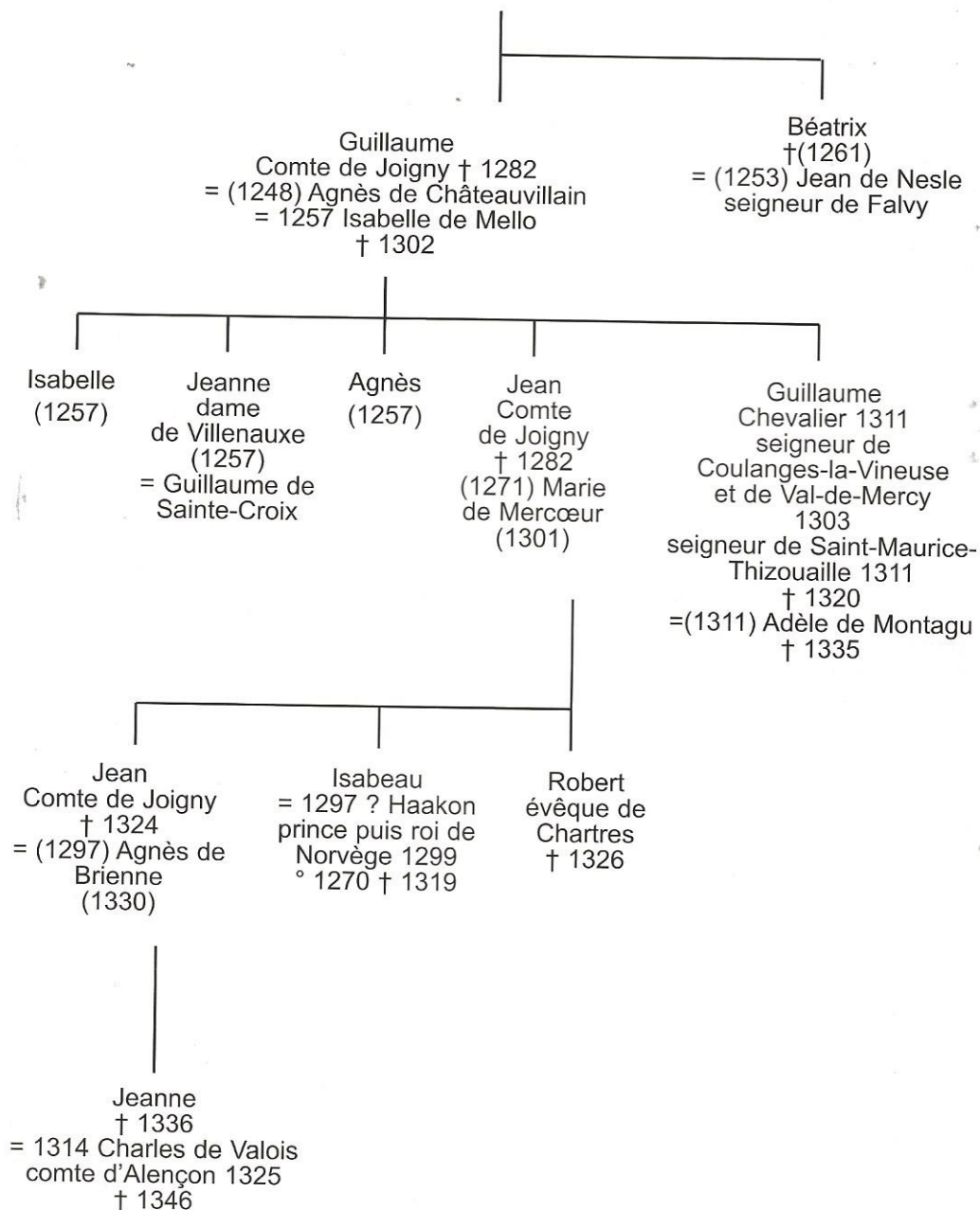
Le comte de Blois est devenu tardivement le suzerain du comte de Joigny, à la fin du XI^e siècle, en sa qualité d'héritier du comte de Valois. Les circonstances de cette vassalité étaient paradoxalement liées à la succession du dernier comte du Gâtinais, à la disgrâce d'un archevêque de Sens, et à la faveur de Saint-Benoît-sur-Loire.

Gilduin, archevêque de Sens, était entré dans la vassalité de Raoul, comte de Valois, favori du Roi, et probablement chef de son lignage, pour tenter vainement d'enrayer sa déposition du trône archiépiscopal en 1050. Les fiefs soumis à cet hommage formaient initialement la haute vallée du Loing et le Haut Gâtinais. On voit en effet le comte de Valois être le suzerain de biens sis à Chalettes-sur-Loing en 1060, à l'écart de toute zone d'influence connue par ailleurs. Sa fille aurait fondé le monastère de Rozoy-le-Vieil. A la suite d'échanges territoriaux patronnés par Philippe I^{er}, vivement intéressé par la protection de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire où il avait choisi d'être enseveli, le Haut Gâtinais incorpore les domaines de la Couronne. Les propriétaires de la moitié méridionale de l'ancien comté du Gâtinais sont largement indemnisés. Le Roi venait d'entrer en possession

1. — *Les seigneurs de Nesle en Picardie*, XII^e-XIII^e siècle, tome II, Paris, 1971, p. 339, note O.

2. — B.N., Cabinet des manuscrits. Jean d'Anneville, *Mélanges sur l'histoire de la Champagne*, Gallica, vues 83 à 86.

Guillaume
comte de Joigny
(1239)
= (1230) Elisabeth de Noyers
dame de Vallan
(1290)



du comté de Sens en 1055. Il se défait en leur faveur de sa frange méridionale, au contact d'un comté d'Auxerre en pleine déliquescence. L'ensemble cédé est érigé en comté par le Roi. Le comté de Joigny est ainsi fondé, sans que ses titulaires n'aient à se prévaloir de liens familiaux avec les comtes de Sens, entre 1055 et 1080. Pour compléter la manœuvre, le comte Raoul de Valois († 1074) reste le suzerain du nouvel ensemble.

Après la guerre de succession du comte de Valois, son gendre le comte de Blois, déjà titulaire du comté de Troyes, recevra dans son lot la suzeraineté sur le jeune comté de Joigny, dont le premier témoignage avéré ne date que de l'année 1100.

Le comte de Troyes est par ailleurs le suzerain du comte de Brienne peu avant 1090³.

Tous ces éléments sont en rupture complète avec l'historiographie jovinienne, construite sur la glose.

La comtesse de Champagne, Jeanne, par ailleurs reine de Navarre, n'est pas citée au contrat, mais le patronage de son mari, Philippe-le-Bel, roi de France, suffit à témoigner l'intérêt du maître de la Champagne.

Un cortège de nobles champenois entourent les promis.

Simon de Châteauvillain, sire d'Arc, représente le plus puissant lignage de la Champagne méridionale. Neveu d'Agnès de Châteauvillain, mariée en 1248 à Guillaume, comte de Joigny, il décèdera en 1305 après avoir épousé Marie de Flandres.

Gaucher sire de Thourotte, fils de Jean, châtelain de Nesle, seigneur d'Aillebaudières, bouteiller de Champagne, et de Luce, dame de Honnecourt, et du Plessis-lez-Lagny, est décédé en 1298. Il avait épousé Marie de Coucy.

Jean, comte de Dreux depuis 1282, seigneur de Saint-Valery, Château-du-Loir, chambrier de France († 7 mars 1309), est alors époux depuis 1292 de Jeanne de Beaujeu, dame de Saint-Maurice-Thizouaille, de Villeneuve-la-Guyard et de Saint-Bris, fille d'Isabeau de Mello, comtesse douairière de Joigny. On voit donc une des comtesses de Joigny à la manœuvre par le gendre de son second lit pour établir le fils qu'elle a eu de son premier lit.

Du côté du promis, deux veuves de comtes de Joigny se mobilisent donc pour établir leur fils et petit-fils : Isabeau de Mello († 14 ou 16 août 1302), veuve de Guillaume († avant 1271) et Marie de Mercœur (vit en 1301), veuve de Jean († 1282).

Erard de Nanteuil, serait le seigneur de Trelon et de Faverolles en 1296, fils d'Erard seigneur de Nanteuil, compagnon d'Erard de Vallery, et de Mabile, petit-fils de Marie de Brienne-Venisy

Philippe, sire de Plancy, chevalier en 1273, a commencé par être seigneur de Bragelongne. Il sera aussi seigneur de Praslin, Lantages, des Bordes, et de Villiers-sous-Praslin. Il décède le 8 janvier 1317. Il épouse avant 1276 Marie de Noyers, sœur du bouteiller de Bourgogne. Il pourrait être le fils d'Agnès de Tourotte.

3. — Alphonse Roserot, *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube) des origines à 1790*, tome I, Angers, 1948, p. 243, selon une indication de 1114 renvoyant à un hommage du temps du comte Thibaud I^{er}, donc entre 1071 et 1090.

III. Un temps opportun :

L'acte intervient à un moment particulier pour la future mariée : en mars 1297.

Le père de la promise, Hugues, comte de Brienne et de Lecce, vient de décéder entre le 4 juillet et le 27 août 1296. Sa mère, Isabelle de La Roche, est décédée avant 1291. Il s'agit donc d'une orpheline, conduite aux noces par son frère Gautier V, pour lors comte de Brienne et de Lecce.

Il est urgent de l'établir, pour libérer son frère, chef de lignage, des soucis occasionnés en tel cas.

IV. Un cortège de feudataires grecs et italiens :

Gautier V, comte de Brienne et de Lecce, se prépare à repartir en Grèce où il va devenir duc d'Athènes, à la suite de son oncle maternel. Il sera tué au combat le 15 mars 1311 en Morée, en combattant les Catalans. Le frère aîné établit donc sa sœur avant de quitter la France. Lui-même en a peut être profité pour se marier avec la fille de Gaucher de Châtillon, connétable du royaume, qu'on trouve présent d'ailleurs à l'acte.

Le père du comte de Joigny est décédé en Italie dans des circonstances tragiques, lors du massacre des Vêpres siciliennes, le 30 mars 1282. Ce massacre, organisé par les partisans du roi d'Aragon, visait à éradiquer la présence française, qui elle-même avait éliminé la présence des Hohenstaufen, dont le roi d'Aragon est l'héritier. Seule la Sicile sera récupérée alors par les Aragonais, les Français conservant les possessions continentales et Naples.

Les uns et les autres héritent de la situation créée par les deux Croisades menées contre les Grecs de Byzance et les Hohenstaufen d'Italie. La Méditerranée est l'univers de nombreux Français. On y retrouve des voisins de l'Icaunie, tels Philippe de Toucy († 1277), amiral du royaume de Sicile à partir de 1271, ses fils Narjot de Toucy amiral de Sicile depuis 1273, capitaine général d'Albanie et du duché de Durazzo en 1274 et 1275, capitaine de la terre d'Otrante, vicaire général d'Achaïe et de Morée en 1282, et Eudes de Toucy, conseiller et chevalier terrier de l'hôtel du roi de Naples, capitaine en 1292, maître justicier du royaume ; leur cousin Anselin de Toucy, chevalier terrier de l'hôtel du roi de Naples, chargé d'un commandement maritime, décédé entre 1269 et 1273⁴ ; Jean de Fleurigny, chevalier fieffé dans le royaume de Naples en 1270⁵ ; Raoul de Courtenay, chevalier du terrier de l'hôtel du roi de Naples, comte de Chieti⁶ ; Geoffroy de Sergines le jeune († 1271), conseiller du Roi, chevalier terrier de l'Hôtel du roi de Naples, sénéchal du royaume de Sicile à partir de 1268⁷ ; Guillaume et son fils Guillot de Sergines, feudataires du roi de Naples en 1277⁸. On y séjourne un temps pour combattre, tel Erard de Vallery, un des vainqueurs de la bataille décisive remportée par Charles d'Anjou à Tagliacozzo près de Naples.

4. — Paul Durrieu, *Les Archives angevines de Naples. Etude sur les registres du roi Charles I^{er} (1265-1285)*, tome second, Paris, 1887, p. 390.

5. — Paul Durrieu, *op. cit.*, p. 319.

6. — Paul Durrieu, *op. cit.*, p. 311.

7. — Paul Durrieu, *op. cit.*, p. 378.

8. — Paul Durrieu, *op. cit.*, p. 378.

Plus haut dans le temps, Gaucher de Joigny, cousin germain du comte de Joigny assassiné en Sicile, meurt à Chypre, peu avant le mois de mai 1249, revêtu de l'habit dominicain. Seigneur de Château-Renard, il avait une vingtaine d'années. La Méditerranée est donc depuis un demi-siècle un cénotaphe familial.

Non seulement le comte Jean de Joigny semble être assassiné au cours des vêpres siciliennes en 1282, mais son cousin germain, Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, fils de Blanche de Joigny, est décédé le 5 janvier 1271 à Palerme.

Pour leur part, les Brienné, empereurs de Constantinople, rois de Jérusalem, sont sur des horizons encore plus orientaux, même si Lecce est une ville italienne. Là-bas, les Courtenay, devenus comtes d'Edesse, avaient ouvert le chemin.

Les affaires d'Italie mobilisent l'attention du frère du Roi, Charles de Valois, qui n'est pas présent à l'acte, mais ne peut que s'y intéresser vivement.

V. Les estimateurs :

Deux chevaliers, Jehan de Garchi et Adam de Servigny, sont choisis de commun pour effectuer l'estimation exacte de la forêt de 300 livrées du bois de Mant près de Meaux. La maison qui s'y trouve est réputée non estimée.

Adam de Servigny était peut être valet de l'hôtel du roi de Naples en 1276⁹.

On retrouvera ensuite un Jehan de Garchi, détenteur d'un fief de 3 livres à Champvallou¹⁰ ; d'un autre valant 120 livres de la maison du Bois de Chasseignes à Guerchy avec quatre fiefs vassaux¹¹ ; de la maison forte de Guerchy avec son étang, ses fossés, vergers à Guerchy et à Laduz, et le bois de Gratteboeuf au dessus de Joigny, un arrière fief à Guerchy et à Laduz, deux à Guerchy, un à Laduz et un à Crusilles¹² ; en 1394 le chevalier Simon de Garchy possède la seigneurie de Monthelon, des droits sur des habitants et 120 arpents de bois, valant 60 livres¹³ ; une maison et des biens aux Voves, à Vaugines et à Joigny valant 40 livres¹⁴ ; et du chef de son épouse Jeanne la maison d'Esnon et des biens à Esnon et Migennes¹⁵, 25 arrière-fiefs tenus de lui à Brion, Paroy-en-Othe, Esnon, Migennes, Looze, Bussy-en-Othe, Brienon, Bouy, Léchères, Bligny¹⁶ en 1394.

VI. Les stipulations financières :

Le comte de Brienne fournit à sa sœur trois cents livrées de bois, dit le bois de *Mant*, situé près de Meaux. La maison comprise dans ce bois

09. – Paul Durrieu, *op. cit.*, p. 381.

10. – Jean-Paul Desaive et André Briotet, « Les comtes de Joigny et leur domaine : l'aveu et dénombrement de 1394. Autour du comté de Joigny XI^e-XVIII^e siècles », in *Actes du colloque de Joigny, 9-10 juin 1990*, C.S.G.Y. fascicule n° 7, 1991, p. 123.

11. – Jean-Paul Desaive et André Briotet, *op. cit.*, p. 126.

12. – Jean-Paul Desaive et André Briotet, *op. cit.*, p. 131.

13. – Jean-Paul Desaive et André Briotet, *op. cit.*, p. 131.

14. – Jean-Paul Desaive et André Briotet, *op. cit.*, p. 133 : avec l'écuyer Jaquot de Looze.

15. – Jean-Paul Desaive et André Briotet, *op. cit.*, p. 133.

16. – Jean-Paul Desaive et André Briotet, *op. cit.*, p. 133 à 135.

n'est pas estimée à l'acte. Si d'aventure, après arpentage, cette maison avait plus de trois cents livrées de terre dans sa dépendance, le surplus serait réputé valoir 100 livres tournois pour dix livrées de terre. Le bois et la maison seront tenus en fief du comte de Brienne par le comte de Joigny. Ce bois, excentré par rapport au cœur de l'implantation de sa famille, est donc un moyen de valoriser un héritage d'accès improbable. Cette forêt se trouve à quatorze kilomètres au Sud-Est de Meaux, entre les paroisses de Pierre-Levée, de la Haute-Maison et de Villemareuil.

Le comte ajoute 7.000 livres tournois en espèces qui seront payées selon l'échéancier suivant :

- 1.500 livres à la Toussaint 1297,
- 1.500 livres à la Toussaint 1298,
- 1.500 livres à la Toussaint 1299,
- 1.500 livres à la Toussaint 1300,
- 1.000 livres à la Toussaint 1301.

De son côté, Jean de Joigny se voit promettre par sa mère 5.000 livrées de terre. Il en recevra dès le jour de son mariage 1.300 livrées près de la ville de Joigny. Le reste lui adviendra au décès de sa mère.

Le douaire de sa promise est fixé à 1.300 livrées et intègre le château de Joigny tant que les comtesses douairières vivent, puis à la moitié de 5.000 livrées. On ne craint pas de laisser à une veuve le château de Joigny, cœur de la puissance comtale. Il est vrai que l'efficacité militaire de l'édifice est en partie neutralisée par les enceintes urbaines. Une autre comtesse veuve avait eu la maîtrise de ce château quand elle en avait fait hommage à la comtesse de Champagne le 19 avril 1222¹⁷. Il y a ainsi un usage ancien, qui amoindrit sévèrement le pouvoir des fils. Si le principe est admissible quand celui-ci est mineur, il est nettement plus handicapant une fois celui-ci devenu majeur. De fait, les comtesses de Joigny, Isabelle de Mello et Marie de Mercueil, maîtrisent le destin de leur héritier.

Le cas du veuvage en l'absence d'enfant est scrupuleusement réglé. Dans le cas où la comtesse survit, elle récupère les espèces qu'elle avait apportées. Dans le cas où le comte est survivant, il doit rendre 2.000 livres tournois, à prendre prioritairement sur les trois cents livrées de terre. Les trois cents livrées de bois seront alors estimées à dire d'expert.

La somme de 5.000 livres sera employée en achats de terres. La somme sera consignée dans une huche déposée à l'abbaye de Montiers-la-Celle près de Troyes¹⁸, dont les deux comtes conserveront une clé, jusqu'à la pleine réalisation des achats.

VII. La guerre de Flandres :

Le roi Philippe-le-Bel n'a cure des affaires d'Italie, de Grèce, et des croisades lointaines. Son grand-père est mort devant Tunis, son père est décédé des suites de son expédition du Roussillon. Il est donc tout à fait hostile aux engagements méridionaux qui font tant rêver son frère puîné. Il

17. – Max. Quantin, *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne, XIII^e siècle*, Auxerre-Paris, 1873, p. 12, n° 278.

18. – L'abbaye est localisée sur la paroisse Saint-André. En 1297, l'abbé en est le tristement célèbre Guichard, devenu en 1299 évêque de Troyes.

est empêtré dans les troubles des Flandres. Il compte sur tout ce beau monde pour aller dans le Nord et vers les brumes d'été.

L'acte est daté du mois de mars 1296. Compte tenu du fait que le style de Pâques est suivi dans nos régions, il faut donc replacer cet acte à l'année 1297. Deux mois auparavant, à la fin du mois de janvier, le comte de Flandre a renié l'hommage dû au roi de France. A la mi-février, la guerre était devenue inéluctable. Le 15 juin, l'armée française entre en Flandre. Or la concentration des effectifs à la frontière a nécessairement pris près de deux mois. Et il fallait un mois pour semoncer la chevalerie, et lui permettre de prendre ses dispositions.

Le contrat de mariage de nos Méditerranéens est signé mais les cloches ne couvrent pas le cliquetis des armures qui se pressent pour se lancer à la conquête de l'opulente Flandre. Le Roi de France ne pouvait être que songeur devant une telle inversion des priorités.

VII. Les mineurs Robert et Isabeau de Joigny :

Le frère et la sœur du comte de Joigny sont pressés d'accepter les conventions matrimoniales de leur frère aîné. Robert de Joigny et sa sœur Isabeau savent que leur belle-sœur s'imposera à eux. On attend d'eux qu'ils restent à leur place.

Mais ce que le comte de Brienne-Lecce avait fait pour sa sœur Agnès, le comte de Joigny se prépare à le faire pour sa sœur Isabeau. En effet, elle sera mariée à Haakon, fils du roi Magnus de Norvège et d'Ingeburge de Danemark. Selon des auteurs, l'union aurait été célébrée en 1295¹⁹ ou 1296. Le contrat de mariage de mars 1297 conduit à en reporter la date, puisqu'Isabeau n'est pas citée comme étant mariée. Je suggère que le contrat d'Isabeau soit daté de la même époque que celui de son frère.

En effet, le prince Haakon va succéder sur le trône de Norvège à son frère, le roi de Norvège, Eric, décédé le 15 juillet 1299. Or les généalogistes lui donnent pour nouvelle épouse Euphémie († 1312), fille du duc de Rügen. Cette seconde union a été célébrée en 1299. Mais Isabeau de Joigny, inhumée dans le village de Fières, dans la région du Christian-Sund, a eu le temps de donner deux filles à son mari, pour lors prince norvégien. En admettant qu'elle soit décédée à la seconde naissance, et que celles-ci n'ont pas été jumeaux, on peut admettre l'année 1297 comme étant celle de son mariage. Les deux naissances de princesses norvégiennes peuvent dès lors se succéder au tout début des années 1298 et 1299. Isabeau de Joigny n'aurait pas vu son époux monter sur le trône.

Dès lors, on peut suspecter que le séjour du prince Haakon de Norvège en France, conclu par son mariage avec Isabeau de Joigny, s'est déroulé sur fond de discussion sur les alliances militaires préparatoires à l'expédition de Flandre. Si Haakon est rentré en Norvège par la voie terrestre, il a peut être convaincu le duc de Brabant et Adolphe de Nassau de quitter la coalition du comte de Flandre et du roi d'Angleterre. En effet, ils ne s'aventurèrent pas à contrer les Français quand ils entrèrent en

19. — Abbé Adolphe Carlier, « Notice sur les comtes de Joigny », B.S.S.Y., année 1862, vol. 16, p. 115. La connaissance de cette union exotique remontait à l'année 1822 quand les académiciens danois en avisèrent les savants français.

Flandre. La flotte norvégienne a peut être ensuite empêché le roi d'Angleterre de débarquer durant deux mois, même si les difficultés intérieures ne manquaient pas dans son propre royaume.

Le ou les contrats de mariage étaient donc des conseils de guerre, et la part romantique de l'évènement sera laissée pour la littérature de gare.

VIII. ...et après ?

Jean de Joigny marie sa fille unique et héritière Jeanne († 24 septembre 1336) en avril 1314 avec Charles de Valois comte d'Alençon († 26 août 1346), fils de Charles, comte de Valois († 1325) et neveu de Philippe-le-Bel. Il se lie ainsi avec un cadet de la famille royale, un mois après le supplice de Jacques de Molay. On peut le croire captif de la politique royale.

Six mois plus tard, il fait partie de la ligue des nobles et du commun de Champagne le 24 novembre 1314²⁰. La noblesse, lassée par la politique de Philippe-le-Bel, se révolte et forme des ligues pour exiger le retour à l'ordre ancien. Cinq jours après, le souverain, témoin privilégié de son contrat de mariage, décède. Dieu a retiré le quadragénaire de la vallée de larmes qu'il avait si abondamment pourvue de drames. Il est évident que les conjurés ont vu dans la bonne nouvelle une manifestation divine, tant il leur répugnait de se liguier contre le petit-fils de saint Louis.

Jean de Joigny va refaire parler de lui avec éclat deux ans plus tard. Louis X le Hutin décède en 1316. Un moment inédit s'ouvre alors puisque sa veuve est enceinte. La naissance du roi Jean est très vite suivie de son décès le 19 novembre 1316. La famille royale réunie à l'occasion du baptême décide hâtivement de confier la couronne à Philippe de Poitiers. Elle délaisse ainsi Jeanne de France, sœur de Jean I^{er}. Or le duc de Bourgogne, tuteur de la jeune princesse, averti de ce qui se passe à Paris, se décide à défendre les droits de sa pupille. Il organise alors une expédition en direction de Paris. Mais l'oncle de la princesse gagne à bride abattue Reims pour s'y faire couronner.

Pour sa part, le comte Jean de Joigny se propose de former l'avant-garde de l'armée ducale. Le temps mis à réaliser les préparatifs est mis à profit par le pouvoir parisien. Le comte d'Evreux, oncle de Philippe de Poitiers, a choisi de soutenir son neveu, et d'oublier sa petite-nièce. Le Conseil nomme de nouveaux capitaines, sur le modèle de ceux mis en place deux ans auparavant lors de la révolte générale de la noblesse. A Sens, il désigne le Normand Pierre de Garancières. Connu pour ses violences à Evreux, ce chevalier bloque efficacement le mouvement des Bourguignons et des Champenois. Il restera en poste 165 jours, et se fera payer 1.980 livres²¹. C'est le prix facturé pour la couronne de Philippe V. Jean de Joigny a probablement attendu l'arrivée du duc de Bourgogne et de son armée, alors qu'il lui fallait cavalier vers Paris. L'affaire s'éteint ensuite dans des pourparlers conduits par le comte d'Evreux, campé sur les lignes arrière, à Nogent-sur-Seine. Le duc de Bourgogne obtient pour lui des terres en Champagne, et pour sa pupille la couronne de Navarre.

20. – *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie 1172-1361* publiés par Auguste Longnon. Tome II, *Le domaine comtal*, 1904, p. 516. - B.N., manuscrit Clairambaud, volume 306, p.305.

21. – Etienne Meunier, *Le Bailliage de Sens, 1194 à 1477*, Saint-Mandé, 1981, p. 153, note 131.

Le comte Jean de Joigny n'a plus qu'à s'en retourner docilement. Il ne manque pas d'être convoqué pour les nouvelles guerres de Flandres. Il se garde bien d'y mourir et parvient à redevenir un acteur politique. En 1320, il prête son concours à la pénétration française dans le comté d'Angoulême contre les Anglais. Pour cela, il abandonne sa suzeraineté sur la châtelainie de Château-Renard, en échange de celle sur la châtelainie de Mâlay-le-Roi²².

Il décède le 24 septembre 1324.

Son frère Robert, chanoine de Chartres, est devenu évêque de Chartres en 1315. Il meurt en 1326.



Il est évident que l'histoire de Joigny a tout à gagner de l'engagement de recherches auprès des fonds les plus divers. Que ce soit à Naples, à Paris et ou à Copenhague, on peut espérer découvrir de nouveaux trésors, et rappeler ainsi la réelle importance du comté entre Mer du Nord et Méditerranée. Philippe-le-Bel a jugé bon de le faire participer à la grande politique. Le mariage de Jeanne de Champagne lui procurait des moyens supplémentaires à ses ambitions en Flandre comme en Aquitaine, en la personne de ses grands vassaux. Conscient d'avoir été joué, le comte de Joigny saura le manifester. Qui aurait cru que Joigny avait à ce point collaboré à la grandeur du royaume de France ?



22. – Etienne Meunier, « La châtelainie de Mâlay-le-Roi », *Etudes villeneuviennes*, n° 28, 2000. – A.N., JJ 59, n° 3179.

ANNEXE

Contrat de mariage de Jean comte de Joigny, mars 1296 (v.st.)

f° 81 r°

Ph... par la grâce de Dieu roys de France. A touz ceus qui ces presentes lectres veront et oeront salut. Nous fasons scavoir que en nostre presence establiz pour ce nostre feaul et amée Marie de Marguel contesse de Joigny d'une part & nostre feal et amez Gautiers cuens de Brene et de Liche d'autre part. firent entre eus par commun asseurement & recognurent avoir fait par devant nous convenances teles, commeil sensuit. Cest a savoir que la dite contesse a promis & est tenue au dit conte de Brene pour damoiselle Agnes sa suer a faire et a pourchasser vers Jehan son fil conte de Joigny que le diz Jehan la dite damoiselle prendra a fame & a espouse par mariage. Et li diz cuens de Brene a promis & est tenuz a la dite contesse pour ledit conte son fil a faire & a pourchasser vers la dite damoiselle Agnes sa suer que la dite damoiselle le dit conte de Joigny prendra a seigneur, mari & espous par mariage. Pour lequel mariage la dite contesse promet & est tenue a faire que le diz cuens ses filz soit enheritez de cinq mil livrées de terre a tournois en la conté de Joigny & es autres lieux ou les heritages & les conques de la dite contesse & de ses enfans sont assis a present. Des que les vint mil livrées de terre le diz cuens de Joigny sera tenans et prenans de lors que le mariage sera faiz de treze cens livrées de terre & d'où davion de Joigny. & le remenant il prendra & levera apres le deces de la dite contesse de Joigny & de

f° 81 v°

Ysabiaus de Merlot dame de Saint Morise. Et seront les dites treze cens livrées de terre assises de prisieez dedenz la feste Saint Jehan Baptiste prouchain avenir par Jehan de Garchi et Adam de Servigni chevaliers esleuz de commun acort des parties a ce faire & delivrées au dit conte de Joigni par la dite sa mere avec le dit Danio. Et sera monsté & prisié par les diz chevaliers li remenans des dites cint mil livrées de terre seur le contei, heritaiges & conques dessus diz. Et se par la prisiée des diz chevaliers defaute i avoit que la dite conteiz, heritages & conques ne souffisissent au dites cint mil livrées de terre acomplir & parfaire si comme dessus est dit ; Nos feaul & amé Jehans cuens de Dreues, Gauchers sire de Chastillon, Symon de Chastelvillain sire d'Arc, & Gaucher sire de Thorete chevalier par devant nous pour ce establi, promistrent & sont tenu chascun pour le tout & sans division tout ce que faudroit pour la dite prisée des dites cint mil livrées de terre es lieux dessus diz enterinent & parfaire du leur propre a la prisiée & au regart des deux chevaliers dessus diz et promistrent que de ce qu'il permeteroient du leur pour ce parfaire il ne demanderont, ne ne receveront rester de la dite contesse de Joigni, ne du conte son fil, ne de leur hoirs. Et se il en recevoient aucune chose, il sont tenu & ont promis a rendre a la requeste dou dit conte

de Brene a convertir par luy ou profist dudit mariage. Des quieux cint mil livrées de terre la dite damoiselle Agnes par ceste convenance de mariage est douée de la moitié & d'où chastel de Joigni en tele maniere que vivant la dite contesse de Joigni, & la dame de Saint Morise elle aura tant seulement pour son douaire les dites treze cens livrées de terre avecq ledit donion, & apres leur deces elle aura la dite moitié des cint mil livrées de terre, enteriment pout tout son douaire avec le chastel de Joigni dessus dit. Item en nostre presence vindrent Robers de Joigni & damoisele Ysabiaus sa suer enfant de la dite contesse de Joigni & quicterent audit leur frere conte de

f° 82 r°

Joigni tout le droit, toute la propriété, seigneurie et action, qu'il avoient et poyoient avoir & devoient es diz contei, heritages & conquez tant que ladite rente des cint mil livrées soit enterinment accomplie au dit leur freires : si comme dessus est dit sanz james rien reclamer sauf tant seulement au dit Robert lesufruit de tele portion comme il le sera assené es lieux dessus ditz. Et sauf son droit de l'eschoite dou dit son frere se il avenoit ce que ia n'aviengne qu'il morust sanz hoirs de son cors. D'autre part le diz cuens de Brene pour ledit mariage promist & est tenuz a donner a ladite damoisele sa suer, les choses qui s'ensuivent pour son partage. Cest a savoir trois cens livrées de terre qui seront assises ou bois de Mant qui siet pres de la cité de Miaus. Et sept mil livrées de tournois, & une maison qui est assise ou dit bois, en tele maniere, que li diz Jehan de Garchi, & Adam de Servigni chevalier feront la prisée du dit bois dedenz la feste Saint Jehan Baptiste prouchain avenir tant du treffons, comme du suerfait coniointement ou point & en l'estat ou il est mainenant, a droite prisée de terre par le conseil de bonnes genz selonc la coustume du pais. Et ne sera de riens prisée ladite maysons. Et vest encore li dit cuens de Brene, & trois que se par la prisée dessus dite le dui chevaliers trouvoient ou bois hors de la maison plus de trois cens livrées de terre, que le diz cuens de Joigni pour la dite damoisele prendroit le seurplus du bois si comme il est, dix livrées de terre pour cent lb., tant comme la prisée du dit bois s'estenderoit, plus de trois senz livrées de terre, en rabatant du paiement des sept mil lb. dessus dites. Et se il y avoit moins de trois cens livrées de terre ou dit bois par la prisée des deux chevaliers le diz cuens de Brene, rendra & paiere au dit conte de Joigni pour chascune defaillance de dix livrées de terre cent lb., en tele maniere que le diz cuens de Joigni rendra en

f° 82 v°

fie & en hommage le dit bois & la dite mayson du dit conte de Brene. Et vest & octroie & promist le diz cuens de Brene que il les dites sept mil lb. paiere en la fourme qui sen suit. Cest a savoir a la feste Touz sainz prouchain avenir mil & cint cens lb. tournois, et a l'autre feste de Touz Sainz ensuivant mil & cint cens lb. tournois. Et a la feste de

Touz saintz qui sera lan mil deux cenz quatrevinz & dix
& nuef, mil & cint cenz lb. tournois. Et a la feste
de Touz saintz qui sera l'an mil trois cenz, mil & cint
cen lb. tournois. Et a la feste de Touz sainz qui sera
lan mil trois cenz et un, mil lb. tournois. Desquies
sept mil lb. les deux mil seront païées & bailliées au
conte de Joigny, & il en porra faire sa volenté. Et se ainsi
estoit que le diz cuens morust sans hoirs de son cors de
cest mariage les hoirs du dit conte rendroient a la dite
damoiselle Agnes se elle seurvivoit. Et se la dite damoiselle
moroit sans hoir de son cors de cest mariage. Le diz cuens de
Joigni ou si hoir renderoit les dites deus mil lb. aux hoirs
de ladite demoisele. Et seroient pris seur les issues de trois
cenz livrées de terre de l'eritage le conte jusques les deus
mil lb. seroient enterinement paiees au diz hoirs. Et seront
prisees ces trois cenz livrées de terre par les deux chevaliers
dessus diz, hors des treze cenz livrées de terre dessus dites.
Et les autres cint mil lb. avec les deniers se aucuns en l
avoit pour soupplier & acomplir le defaut des dites trois cenz
livrées de terre se default i avoit, seront empliees en heritage
pour la dite damoisele & en son nom. En tele maniere que le
cuens de Joigni, ne autres pour lui, ne puisse rien reclame
pour raison de conquest, en leritage achaté des dites cint mil lb.
par quoi li heritages ne retournast as hoirs de la dite damoisele
f° 83 r°

se elle moroit sans hoirs de son cors. Et sera le diz heritage
pourcez & pourchaciez le achaz par le conte de Joigni ou par
sa gent, en la maniere qu'il leur sera avis que mieux sera, en
bonne foy, & selonc la coustume du pais, & li heritages achatez &
paiez ou non de la dite damoiselle par le conte de Brene se il
est en ce pais, & se il estoit hors de ce pais : par celui qui tendra
son lieu en ce pais, & si li achaz dudit heritage n'estoit faiz as
diz termes, selonc la quantité de l'argent de chascun des termes
dessus diz pour ce ne demorra pas, ne ne sera retardez li paiemenz
des diz deniers, qu'il ne soit faiz aux termes dessus diz. Et seront
les deniers qui doivent estre emploie en l'eritage, mis en l'Abaye de
Monstiers la Celle lez Troyes, en une huge, dont li cuens de
Joigni aura une clef, & le cuens de Brene, ou sa gent, une autre
jusques a tant que li achaz de la dite terre ou heritage soit pourcez
& faiz, en la maniere dessus dite. Et promist li cuens de Brene
que par lui ou par son lieu tenant ne sera ja empeschie, ne delaie
que li achaz de l'eritage & la paie des deniers ne soient fait, si
comme dessus est dit. Et se par lui, ou par son lieu tenant i estoit
mis aucuns empeschemenz, ou delay. il a promis a rendre & a paier au
dit conte de Joigni, tous dommaiges qu'il i auroit ou pourroit
avoir pour l'empeschement ou delay de l'achat oui paiement dessus dit.
Et pour toutes les convenances dessus dites promises & otroiees d'ou
conte de Brene si comme il est dessus dit, tenir, garder & acomplir,
se obligierent a la requeste du dit conte de Brene par devant nous
principal deteur rendeur et paieur, chascuns pour le tout & sanz

division faire. Cest assavoir Gauchers sire de Chastillon, Symons de Chastelvilain sire d'Arc. Philippes sire de Plancy et Herars de Nantieul chevalier. Et ont promis la dite contesse de Joigni, li cuens de Brene, Robers & damoisele Ysabiaus sa suers

f° 83 v°

enfant de la dite contesse, & juré seur les saintes evangiles de leur bonne volenté sanz contraindre. A certenez de tel raison comme il pooient avoir es choses dessus dites. Et les diz cuens de Dreues, Gauchers sire de Chastillon, Symons de Chastelvillain, Gauchers de Thorote, Herars de Nantieul, & Philippes sire de Plancy par leur foy qu'il garderont, tendront & accompliront toutes les convenances dessus dites, ne ne veuront ne feront encontre, ne venir ou faire encontre, ne pourchasseront par yaus, ne par autre soit par especial droit de non aage, ou qui aide a fames que eles ne puissent obliger pour autrui. Ou par droit qui aide au souz aagiez a estre establiz, ou a pooir venir contre leur fait, soit par coustume, ou usage, grâce, privileges donnez, ou a donner de croiz & d'autres

quel quel qui soient, soit par deception ou lesion d'outre moitié de droit pris ou par autres causes, ou raysons les queles non expressées, il vosdrent estre tenues pour expressées de touz cas qui avenir pourroient et nous a requeste desd. personnes toutes les convenances dessusdites voulons approuvons et de notre autorite royal confermons et defendons que li contraire ne soit faiz et desclarons que se fait estoit de qui que ce fust, a non valoir & a non tenir. En tesmoing de ceste chose nous avons fait mettre nostre seel en ces presentes lettres. Donnees lan de grace mil deus cenx quatrevinz & seze ou mois de marz.

f° 84 r°

Lettres de
L'assentement & confirmation
Du Roy Philippes sur
les convenances du traicte
du mariage du
comte Jean de Joigny
et de Agnes de Brene
seur a monsieur Gauthier
conte de Brene & de
Liche
1296 ou
moys de Mars

Loriginal est ez
archives de la comte
de Briene

Transcription de l'auteur

Librairie Papeterie **BERGER**

7, quai Ragobert
89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 14 56

Fax : 03 86 91 74 24

mail : librairie.berger@orange.fr

Maison HOUËL

Pâtissier - Boulanger



4, Av. Gambetta
89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 19 01



réinventons / notre métier

Assurances - Placement - Banque

Eric CHAMBAULT
Agent Général

12, Rue Robert Petit - 89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 30 17 - Fax : 03 86 62 52 52

agence.chambault@axa.fr

www.assurances-joigny.com

MARBRERIE POMPES FUNÈBRES **COURTAT**

3, boulevard Lesire Lacam
89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 32 13



MAISON FONDÉE EN 1924

Rue des Prés Sargentis - 89303 JOIGNY

☎ 03 86 62 18 84 - Fax 03 86 62 50 18

Ouvert le lundi 14 h à 18 h
du mardi au vendredi inclus
8 h à 12 h - 14 h à 18 h
samedi 8 h à 12 h



Agence FAVART sarl

Vous avez un projet immobilier ?

Vous envisagez de vendre ou de louer votre bien ?

Notre équipe de spécialistes peut vous renseigner
et réaliser une étude gratuite

6 quai Ragobert - 89300 Joigny
(face au marché couvert)

agence.favart@wanadoo.fr

03 86 62 15 72

www.agencefavart.com



BOURGOGNE - CÔTE SAINT-JACQUES

——— *Propriétaire - Récoltant* ———

Domaine Alain Vignot

16, rue des Prés - 89300 PAROY-SUR-THOLON

Tél. : 03 86 91 03 06 - Fax : 03 86 91 09 37

alain-vignot@wanadoo.fr - www.domaine-alain-vignot.com

Des œuvres inédites de Juan de Juni à Joigny ?

Cyril PELTIER

Pour clôturer la seconde série d'articles consacrés à la période de formation de Jean de Joigny, nous aborderons la question de l'héritage sculptural laissé par l'artiste dans sa ville natale.

Si Juan de Juni a longtemps été considéré à tort comme un artiste espagnol du fait de sa parfaite intégration à la société castillane et à la communauté artistique locale, la preuve a été faite de ses origines françaises¹. Il restait à apporter celles de son origine jovinienne.

Le patronyme « de Juni » est de nature toponymique comme il était fréquent pour les artistes étrangers venus s'installer en Espagne. Le nom renvoyait traditionnellement à la nationalité (El Greco, Jorge Inglés, Juan Francés), à la ville ou région d'origine (Felipe de Borgoña, Juan de Flandes, Claudio de Lorena, Juan de Angés).

Pourtant, Juan de Juni n'a jamais fait mention de ses années de formation, ni fait état de sa ville d'origine ; nous avons étudié alors plusieurs hypothèses : Juigné-sur-Loire, Juigné-sur-Sarthe dans la région des Pays de la Loire, Saint-Junien dans la Vienne. Nos visites des villages cités, la consultation des archives locales n'ont apporté aucun élément pertinent laissant soupçonner que l'artiste soit originaire de ces localités. Restait donc Joigny, hypothèse déjà formulée par le professeur Martín González². Nos venues en 2006 et 2007 nous ont conforté dans nos convictions, après observation de plusieurs œuvres dans l'église Saint-Thibault.

Les statues de l'ancien jubé de l'église Saint-Thibault : œuvres de Juan de Juni ?

Les œuvres en question sont taillées dans la pierre blanche et indiquent un travail collectif auquel aurait participé Jean de Joigny. Elles furent

1. – Outre ses collaborations et amitiés avec des artistes français installés en Castille (Juan de Angés, Guillen Doncel), outre les ouvrages en français découverts dans la bibliothèque de son atelier de Medina de Rioseco, l'origine française de Juni fut révélée par son fils, Isaac de Juni. En effet, lors d'un procès entamé le 8 avril 1557, il se présente comme étant « Isaque de Juni oficial e criado de casa errante de presente en Cuenca el qual es hijo de juan de juni escultor frances vecino de Valladolid » [Isaac de Juni ouvrier et employé de maison de passage à Cuenca qui est le fils de Juan de Juni sculpteur français habitant de Valladolid].

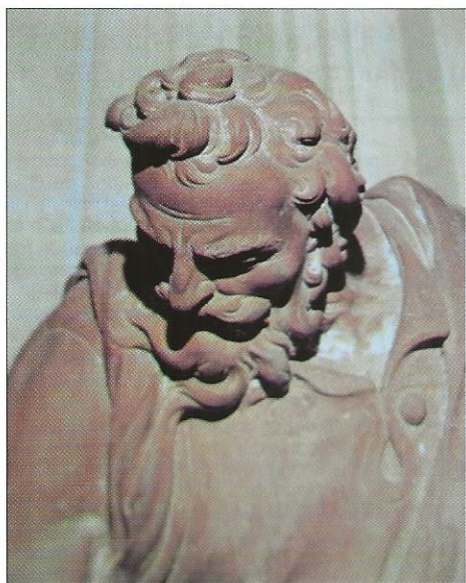
J. Domínguez Bordona, *Proceso inquisitorial contra el escultor Esteban Jamete*, Madrid, Blas, 1933, p. 5.

2. – J. J. Martín González, « Jean de Joigny », *L'Écho de Joigny*, n° 44, Joigny, Association Culturelle et d'Études de Joigny, 1988, pp. 3-6 ; « Juan de Juni (Jean de Joigny) et l'église St-Thibault », *L'Écho de Joigny*, n° 40, Joigny, Association Culturelle et d'Études de Joigny, 1986, pp. 22-26 ; « Con Juan de Juni en Joigny », *Academia*, n° 59, Madrid, Real Academia de Bellas Artes de San Fernando, 1984, pp. 247-259.

Se reporter également à la démonstration philologique de J. Lago Alonso, « Nota sobre topónimos franceses terminados en y, Joigny = Juni », *Boletín del Seminario de Estudios de Arte y Arqueología*, Valladolid, Conseil Supérieur de Recherches Scientifiques, 1976, t. XLII, p. 457-458. Nous avons récemment découvert que l'artiste signa plusieurs de ses contrats « Juan de Joni » ; or, le nom du village s'écrivait sous cette forme jusqu'au XIV^e siècle. Là encore, s'agit-il d'une simple coïncidence ou d'une allusion à ses terres d'origine ?



Saint Paul, église Saint-Thibault, Joigny
(cliché C. Peltier)



Saint Matthieu, Musée Saint-Marc, Léon
(cliché J. J. Martín González)

vraisemblablement achevées en 1540 comme l'indique l'inscription portée sur l'un des piliers. Nous regretterons que la perte des archives de la ville lors de l'incendie survenu le 12 juillet 1530³ ne puisse faire la lumière sur la paternité de ces sculptures.

La statue de saint Paul

Commençons par une statue de saint Paul que nous estimons être de Juni en raison de ressemblances avec un saint Matthieu, conservé au Musée Saint-Marc de Léon, que l'artiste réalisa peu de temps après son arrivée en Espagne.

Nous remarquons d'emblée la carrure robuste de saint Paul et saint Matthieu : épaules carrées, biceps contractés, poings serrés. La manche de leur bras droit est relevée et laisse à découvert un modelé corporel vigoureux. Les deux figures adoptent également une position identique : le pied gauche est en avant et repose sur un monticule. La figure prend alors appui sur la jambe droite, le corps pivote légèrement et amorce un mouvement hélicoïdal, très fréquent dans l'œuvre de Juni. Il convient de comparer avec les statues de saint Jean-Baptiste conservées au Musée National du collège Saint-Grégoire de Valladolid et dans la cathédrale de Salamanque ayant la jambe gauche solidement plantée au sol et la jambe droite fléchie.

Intéressons-nous également à la taille des étoffes dont les plis volumineux s'accumulent et s'enroulent autour de la taille des personnages. Il s'agit de draperies lourdes, aux plis nerveux et épais, proches du style « junien ». Saint Paul retient la mante de la main droite dans une attitude similaire à celle du juif dans le martyre de saint Sébastien (Musée de la Semaine Sainte de Medina de Rioseco) : tous deux lèvent le bras gauche et retiennent les drapés de la main droite.

Enfin, l'expression sereine, le regard impénétrable de saint Paul sont proches de l'attitude visionnaire des prophètes du Puits de Moïse qu'aurait observé Juan de Juni lors de sa période d'apprentissage⁴. En outre, la facture des traits du visage (plissement du front et rictus de la glabelle) et la taille de la barbe et de la chevelure, aux boucles ondoyantes, sont également très similaires à celles du saint Matthieu conservé au Musée Saint-Marc de Léon.

La statue de saint Matthieu ?

Abordons à présent une sculpture de saint Matthieu, sculptée sur fond plat et taillée comme un bas-relief. Assisté par un ange qui lui offre l'encrier, Matthieu présente des proportions étudiées, des formes allongées, des lignes adoucies et une attitude plus apaisée.

3. – S. Jossier, « Incendie de Joigny en 1530 », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, Joigny, Association Culturelle et d'Études de Joigny, 1850, volume IV, p. 381.

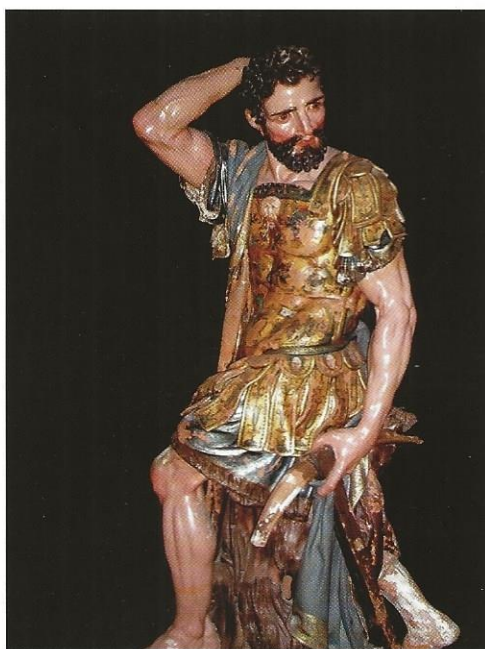
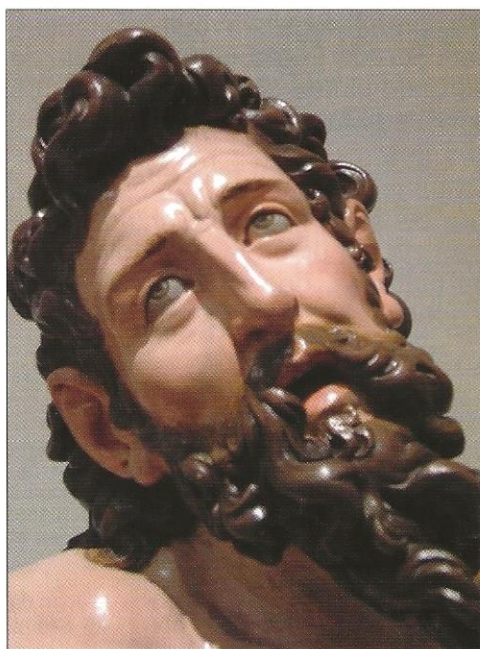
« A été brûlée, ruynnée et destruite l'église paroissiale Monsieur Sainct-Thibault, l'une des églises [...] la mieux édifiée et la plus excellente, qui puis peu de temps avoit estéé parchevée puis ung an en ça, laquelle quarante ans a et plus qu'elle estoit commencée à edifier ; de laquelle sont toutes fondues les clouches, belles, excellentes et somptueuses, brûlées et fondues les orgues et aultres choses nécessaires à la décoration de Dieu et de son divin service ».

4. – K. Morand, *Claus Sluter, artist at the court of Burgundy*, Londres, Harvey Miller, 1991. Voir aussi C. Peltier, « L'héritage artistique de Claus Sluter dans la production de Jean de Joigny », *L'Écho de Joigny*, n° 68, Joigny, Association Culturelle et d'Études de Joigny, 2009, pp. 9-27.



Ci-contre :
Saint Matthieu, église Saint-Thibault,
Joigny (cliché C. Peltier)

Ci-dessous :
à gauche, Saint Jean-Baptiste,
Musée Saint-Grégoire, Valladolid
(cliché C. Peltier)
à droite, soldat romain, Musée de la
Semaine Sainte, Medina de Rioseco
(cliché C. Peltier)



Là encore, l'œuvre indiquerait l'influence de la statuaire renaissante italienne, récemment assimilée par Juni qui revient de Rome vers 1530. Nous remarquons le mouvement hélicoïdal adopté par l'ange dont le corps pivote entièrement pour se tourner vers saint Matthieu et lui tendre l'encrier. Il rappelle par sa position forcée, en hélice, l'ange qui accompagne le saint Matthieu du Musée Saint-Marc. La taille de la barbe taillée légèrement en pointe, l'inclinaison de la tête, les yeux juste entrouverts du saint sont également identiques à la facture du visage de saint Jean-Baptiste conservé au Musée National du collège Saint-Grégoire de Valladolid.

En outre, le mouvement des étoffes, nerveuses et fuyantes, s'accorde à l'expressivité que leur confère habituellement Juan de Juni. Nous remarquons là encore que le drapé ne recouvre pas entièrement la nudité de saint Matthieu : le saint lève la tunique à hauteur du genou et laisse à découvert son mollet gauche. Or, on retrouve de façon récurrente ce procédé esthétique tout au long de l'œuvre de Juni : les statues de saint Jean-Baptiste dans la cathédrale de Salamanque et dans le Musée National de Valladolid laissent à découvert la jambe gauche, jusqu'au genou ; chez le saint Matthieu du Musée Saint-Marc ou le saint Paul de l'église Saint-Thibault, c'est tout le bras droit. Il résulte de ce procédé esthétique une volonté d'exposer le modelé naturaliste de ces parties du corps, souvent contractées ou gonflées de muscles.

Signalons également un autre principe esthétique annoncé par ce saint Matthieu de Joigny et récurrent dans la statuaire ibérique de Juan de Juni : le bras droit levé et plié en angle droit. Citons par exemple le juif et le soldat romain dans le groupe de Medina de Rioseco, les statues de Marie-Salomé et Joseph d'Arimathie dans la Mise au tombeau du Musée National du collège Saint-Grégoire de Valladolid ou encore la statuette du Christ ressuscité conservée dans la cathédrale de Burgo de Osma. Dernier détail : le positionnement des doigts, le majeur largement détaché de l'index et collé à l'auriculaire, comme on peut le constater sur la main droite de saint Matthieu et dans de nombreuses sculptures de Juni dispersées en Castille.

Juan de Juni aurait-il participé à la réalisation du calvaire ?

Étudions à présent un calvaire proche là encore du style de Juan de Juni. Composé de sculptures en ronde bosse, l'œuvre est donc constituée en son centre d'une imposante croix sur laquelle repose le Christ. A un niveau inférieur, attachés par des cordes à des croix semblables à des troncs d'arbre, les deux voleurs adoptent une position forcée. C'est dans la taille de ces voleurs que la gouge de Juni semble apparaître.

Il s'agit de deux nus d'un puissant réalisme, représentés dans le moindre détail (contraction des muscles de l'abdomen et des biceps), comme si les deux voleurs avaient été sculptés sur le vif. La taille des étoffes est caractéristique du style « junien » : elles sont plissées, ondulantes et elles se prolongent jusqu'en haut des figures, adhérant à la croix. En outre, la disposition agitée du corps avec une ouverture angulaire des jambes sera également reprise par Juni dans la plupart de ses Crucifixions. Comparons par exemple avec les voleurs du retable de la chapelle Saint-Antolin à Tordesillas.



Ci-dessus,
Calvaire, église Saint-Thibault,
Joigny (cliché C. Peltier)



Ci-contre,
Retable, chapelle des Alderete,
Eglise Saint-Antolin, Tordesillas
(cliché C. Peltier)

En outre, le regard pathétique du Mauvais Larron se rapproche de l'expressivité des statues « juniennes ». Les détails du visage du Bon Larron, avec la taille en pointe de la barbe, l'expression douloureuse du regard, le toupet sur le haut du front, rappellent la figure du saint Jean-Baptiste du Musée National de Valladolid.

La statue équestre de saint Thibault : œuvre « junienne »

Abordons enfin une œuvre attribuée à Juan de Juni⁵ : la statue équestre de saint Thibault. La présence de ce haut-relief sur le portail de l'église n'est pas innocente, Joigny étant un des principaux lieux de culte du saint⁶. La statue équestre de saint Thibault se trouve sur le portail latéral de l'église et la date 1530, indiquant l'année de réalisation du groupe, est inscrite sur le poitrail du cheval. L'œuvre aurait donc été réalisée au retour de son séjour en Italie, ce qui justifierait le caractère classique de la statue, héritage de la Renaissance italienne.

La niche abritant le groupe équestre mesure 1,44 mètre sur 1,06 mètre et 36 centimètres de profondeur. Elle est couronnée d'un arc en pierre en anse de panier, avec deux chapiteaux sur les côtés qui sont ornés de figures d'anges et de têtes humaines. L'intérieur de l'arc est décoré de trois reliefs : deux enfants en train de s'affronter, un enfant face à un centaure et une femme assise, le buste nu. Tout le travail décoratif est le fruit d'un atelier dont aurait fait partie Juan de Juni puisque nous remarquons là encore des similitudes avec son art.

Revenons à la sculpture de saint Thibault : il s'agit d'un haut-relief, plus proche même d'une véritable sculpture en ronde bosse. Elle est réalisée en pierre polychrome, aux tons doux. Conformément à la narration historique qui en est faite, saint Thibault est représenté en chevalier, montant un cheval fougueux qui réalise un saut avec élégance et assurance. Il porte dans la main gauche un faucon et tient dans la droite son chapeau garni de plumes qui repose sur la croupe du cheval. Il l'a retiré en signe de salut et nous découvrons un visage juvénile. Un chien accompagne le chevalier et sa monture.

5. – C. Peltier, « L'œuvre du sculpteur Juan de Juni (1507-1577) dans sa ville natale, Joigny », *Le Journal de la Renaissance*, volume V, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Tours, 2007, pp. 395-408.

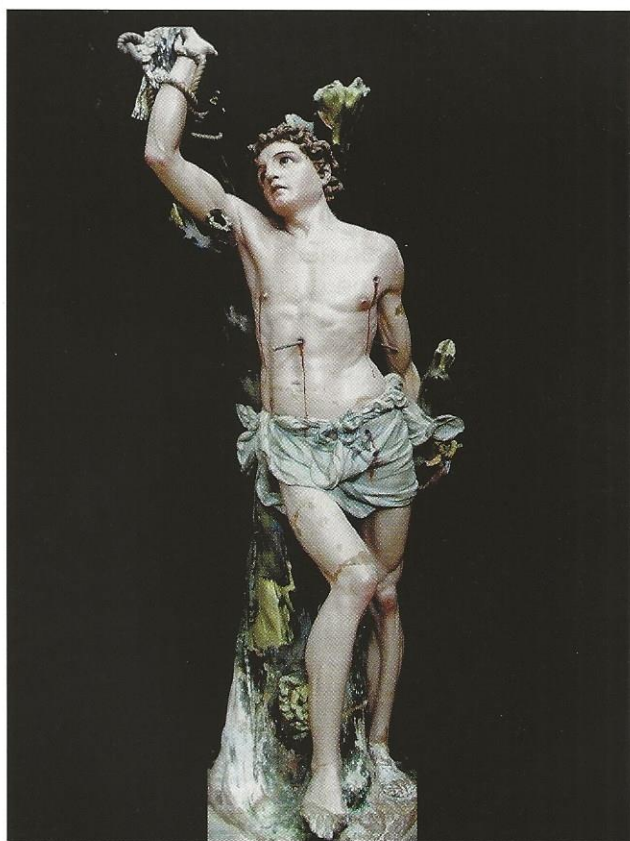
6. – Avant de se consacrer à Dieu, saint Thibault fut un brillant chevalier. On estime qu'il naquit vers 1017 et qu'il était le fils du comte Arnould. Les parents destinaient leur fils à une vie courtoise mais le fils se décida à une vie de sacrifice. Cependant, à dix-sept ans, il fut armé chevalier et il accompagna son parrain, le comte Eudes II, dans la lutte contre l'empereur Conrad le Salique, en participant au siège d'Épernay. Finalement, il renonça à l'usage des armes et se consacra à une vie de pèlerin. Il fit le pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle et finit ses jours en Italie, à Vicence. Son frère Arnould rapporta ses cendres à Sens dont une partie resta à Joigny, ce qui explique la construction d'une chapelle devenue paroisse. C'est ainsi que Joigny devint l'un des principaux centres de culte du saint.

Lors de son périple pour rapporter les cendres de saint Thibault dans l'église de son abbaye, Arnould, frère de ce saint et abbé de Sainte-Colombe, aurait fait une halte à Joigny pour y passer la nuit. De cette halte naquit un culte car il existait déjà à Joigny une chapelle Saint-Thibault (*capella sancti Theobaldi*) en 1080 que le comte de Joigny, Geoffroy, concéda aux moines de La Charité.



Saint Thibault,
église Saint-Thibault, Joigny
(cliché C. Peltier)

Ci-contre : Saint Sébastien,
Musée de la Semaine Sainte,
Medina de Rioseco
(cliché C. Peltier)



La statue de saint Thibault et quelques œuvres ibériques de Juan de Juni

Juan de Juni tire sa renommée au-delà des Pyrénées notamment pour son don à faire vivre les drapés, à faire onduler les plis épais des étoffes. Or, les formes laineuses et arrondies de la cape de saint Thibault qui s'agite sous l'effet du vent sont caractéristiques du style « junien ».

La facture agitée et nerveuse des plis des étoffes, qui semblent ainsi flotter dans l'air, est comparable aux premiers travaux de Juni sur la façade du couvent Saint-Marc de Léon (reliefs de la Descente de croix et de la Nativité). Par exemple, comparons la forme ondoyante des draperies de saint Joseph dans le bas-relief de la Nativité dans le cloître de ce couvent. Au sommet du relief de la Mise au tombeau conservé dans la cathédrale de Ségovie, œuvre de Juni, la mante du Père Eternel s'agite avec la même véhémence que la cape de saint Thibault comme si des rafales de vent venaient s'engouffrer dans sa tunique.

Il faut signaler également la présence d'une fibule, en forme de joyau, sur la tunique de saint Thibault. Or, nous avons retrouvé cet élément décoratif dans de nombreuses sculptures ultérieures du maître bourguignon. Elle servait à orner les coiffes ou permettait de retenir les pans d'une tunique⁷. Ce qui distingue l'art de Juan de Juni, ce n'est pas tant l'exclusivité d'emploi de ces pièces somptueuses que leur abondance⁸. En effet, Juni multipliait l'ostentation des bijoux, comme le montre la richesse de la mitre de saint Second à Avila.

Enfin, Juan de Juni se distingue également de ses contemporains par la puissante expressivité de ses personnages, effet obtenu grâce au soin apporté à la facture des traits du visage. Loin de l'expression angoissée de ses œuvres postérieures, le visage idéalisé de saint Thibault est étonnamment ressemblant à celui de saint Jean dans la Mise au tombeau du Musée National de Valladolid. La parenté vaut également pour le saint Sébastien du groupe en terre cuite de Medina de Rioseco ou le saint Jean dans le bas-relief de la Piété, conservé dans le cloître de la vieille cathédrale de Salamanque. Remarquons entre toutes ces œuvres la juvénilité du visage, la douceur de l'expression, le traitement de la chevelure bouclée, aux mèches ondoyantes. L'influence de la statuaire classique de la Renaissance italienne est incontestable dans la recherche de beauté, de fraîcheur dans le modelé idéalisé du visage.

7. — Le turban de Joseph d'Arimathie, dans le groupe de la Mise au tombeau du Christ du Musée de Sculpture de Valladolid, est orné d'un grand joyau avec une pierre sertie au centre. Signalons le joyau rond, également entouré de perles, sur la coiffe de la Vierge à l'Enfant, à Becerril de Campos. La fibule est également présente sur la tunique de la Vierge à l'Enfant conservée dans l'église paroissiale de Capillas (province de Palencia). Nous pourrions citer de nombreux exemples de fibules utilisées comme broches : chez la Vierge à l'Enfant dans les stalles de Saint-Marc de Léon ; chez la Vierge de la Miséricorde dans le retable de Tordesillas et sur la cape de saint Second à Avila. Rappelons la fibule ronde qui retient le vêtement, en guise de chlamyde volante, de saint Joseph dans le relief de la Naissance à Saint-Marc de Léon. De la même façon, l'écu de saint Jacques est orné d'un magnifique joyau dans le médaillon de la façade de Saint-Marc de Léon.

8. — Chez un autre compatriote, Felipe Vigarny, nous avons retrouvé des exemples. Ainsi, le joyau qui luit sur le chapeau de la prophétesse Anne, dans le retable de la chapelle du Connétable à Burgos, ou celui sur la chape que porte le Cardinal Cisneros dans le retable que ce maître lui fit.

La statue équestre de saint Thibault et l'influence de la Renaissance italienne

L'indication de la date 1530 portée sur le poitrail du cheval témoigne de la volonté de reconstruire l'église à la suite du terrible incendie du 12 juillet 1530. Aussi la statue de saint Thibault dut-elle remplacer une autre sculpture déjà en place, peut-être comparable au saint Martin, taillé dans le bois et situé en face de l'église, sur la façade de la maison du Pilon. En outre, la date indique un tournant stylistique dans la trajectoire artistique du maître puisque Juan de Juni revient tout juste de son séjour en Italie et l'influence de la Renaissance est remarquable dans la maîtrise de la composition du cheval cabré et l'héroïsme qui caractérise le chevalier.

En effet, la production picturale et sculpturale dans l'Italie du XV^e siècle a fait la part belle aux représentations équestres. Autrefois de taille réduite, taillées uniquement dans la pierre ou le marbre, les figurations équestres ont longtemps été considérées comme élément ornemental et étaient insérées notamment dans l'architecture des tombeaux au moment du *Trecento* ; elles sont à partir de la seconde moitié du XV^e siècle de taille grandeur nature et leurs attitudes ou leurs postures se déclinent sous différentes variantes⁹.

Antonio Pollaiuolo, artiste passionné par le mouvement et la précision anatomique, bouleverse la composition de la statue équestre en introduisant l'idée du cheval cabré. Le modèle fougueux du cheval de saint Thibault n'est pas sans rappeler en effet celui que Pollaiuolo devait réaliser en 1489, à la demande de Ludovic Sforza, pour le monument de François Sforza, duc de Milan¹⁰. Remarquons aussi la présence d'un soldat à terre, piétiné par les antérieurs du cheval, figure que Juni a remplacée par le chien qui accompagne saint Thibault dans le groupe de Joigny.

En 1493, Léonard de Vinci opta également pour la composition cabrée pour l'exécution du cheval de bronze proposé à Ludovic le More. Sur le dessin conservé à la Bibliothèque Nationale de Windsor, on voit les pattes du cheval dressées en l'air et sous celles-ci apparaît le guerrier vaincu par François Sforza¹¹. C'est cet espace qu'occupe le chien accompagnant saint Thibault dans le haut-relief de l'église jovinienne. Bien que le monument ne soit réalisé, le projet est resté sur le papier et Juni put en avoir connaissance lors de son séjour transalpin.

9. – Avec l'usage de matériaux nobles et la technique de la fonte, l'exécution de ce type de sculpture vise à immortaliser les cavaliers, taillés désormais en grandeur nature et situés sur la place principale. Les représentations peintes à l'effigie de John Hawkwood dans la fresque commandée à Paolo Uccello en 1436 à Florence illustrent cette volonté artistique de rendre hommage au chevalier. Quelques années plus tard (1446-1450) Donatello réalisera à Padoue la statue équestre du *condottiere* Erasmo da Narni, dit le *Gattamelata*. A partir de 1482, Andrea del Verrocchio loue les mérites d'un autre *condottiere*, Bartolomeo Colleoni, animé d'une énergie farouche tout comme sa monture représentée avec une musculature plus nerveuse. Toutefois, les premiers *condottieri*, à la pose et à l'attitude majestueuses, ne présentent que des similitudes thématiques avec l'œuvre de Juni.

10. – Vasari possédait sous deux formes le projet de cette statue équestre : dans l'un, la statue équestre surmonte Vérone ; dans l'autre, sur un soubassement décoré de batailles, le duc en armes fait sauter son cheval au-dessus d'un guerrier.

11. – Pour maintenir la posture cabrée de son cheval, Léonard de Vinci avait pensé faire reposer l'une des pattes avant du cheval sur le bouclier d'un guerrier terrassé ou sur un tronc d'arbre cassé.



Retable de saint François,
couvent Sainte-Isabelle, Valladolid
(cliché C. Peltier)

Rappelé à Milan en 1506 par Charles d'Amboise, Léonard de Vinci travailla sur une autre statue équestre destinée au monument funéraire de Giangiacomo Trivulzio. Reprenant également le principe du cheval cabré, à nouveau le projet ne put aboutir. Il en restera toutefois une statuette (Musée de Budapest) qui présente, en modèle réduit, le projet original. Les similitudes entre le saint Thibault et cette statuette semblent indéniables dans la composition du groupe, la maîtrise de la posture cabrée du cheval et l'effet de perspective. En 1530, Juan de Juni reviendrait tout juste d'Italie où il put avoir connaissance des travaux de Léonard de Vinci à Florence et Milan.

Les œuvres décoratives de la niche logeant la statue de saint Thibault

Terminons notre étude du monument par les œuvres décoratives du portail. Nous avons remarqué tout d'abord la présence de visages d'angelots ailés semblables à la série de médaillons ornant la façade du couvent Saint-Marc à Léon. En outre, le profil héroïque d'une tête d'homme, en relief, semble annoncer un médaillon de Jules César, également présent sur la façade de Saint-Marc. Observons dans les deux cas le nez aquilin, le menton relevé, la mâchoire carrée, le regard impénétrable. Au-dessus de ce médaillon, se trouve à nouveau une rangée d'anges ailés, aux joues gonflées, aux formes potelées et à la composition agitée. Ces angelots sont similaires à ceux qui décorent le sépulcre du chanoine Diego González del Barco dans l'église Saint-Michel à Villalón ou encore ceux ornant le retable de saint François dans le couvent Sainte-Isabelle de Valladolid. L'influence italienne des *putti*, notamment à travers la connaissance de l'œuvre de della Robbia, peut expliquer également la présence d'angelots potelés aux postures instables et mouvementées.

Les œuvres étudiées, conservées dans l'église Saint-Thibault, semblent indiquer le creuset artistique du sculpteur Jean de Joigny. L'artiste reviendrait tout juste d'Italie et de malheureuses circonstances (l'incendie de 1530) lui donnèrent l'opportunité de démontrer son génie artistique. Comme pour le reste de sa production ibérique, ses œuvres d'apprentissage condensent déjà deux types d'influences : celle de la Renaissance italienne récemment assimilée par le jeune Juni au contact des grands maîtres romains et florentins et celle de la tradition sculpturale bourguignonne forgée par Sluter.

En outre, ces sculptures constituent un héritage éternel et unique (à ce jour) en France, héritage que l'artiste laisse à sa ville natale avant de rejoindre la péninsule ibérique. Le jeune apprenti Jean, originaire de Joigny, se rendra célèbre quelques années plus tard sous le nom hispanisé de Juan de Juni, maître de la sculpture ibérique au temps du Siècle d'Or espagnol.



Bibliographie :

JOSSIER Sophie, « Incendie de Joigny en 1530 », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1850, volume IV, p. 381.

LAGO ALONSO, Julio, « Nota sobre topónimos franceses terminados en y, Joigny = Juni », *Boletín del Seminario de Estudios de Arte y Arqueología*, Valladolid, Conseil Supérieur de Recherches Scientifiques, 1976, t. XLII, pp. 457-458.

MARTÍN GONZÁLEZ, Juan José,

- *Juan de Juni*, Madrid, Instituto Diego Velázquez, 1954.

- *Juan de Juni y su época : exposición conmemorativa del IV centenario de la muerte de Juan de Juni*, Madrid, Ministerio de Educación y Ciencia, 1977.

- *Juan de Juni, vida y obra*, Madrid, Ministerio de Cultura, Dirección General de Bellas Artes, 1974.

- « Con Juan de Juni en Joigny », *Academia*, n° 59, Madrid, Real Academia de Bellas Artes de San Fernando, 1984, pp. 247-259.

- « Juan de Juni (Jean de Joigny) et l'église St-Thibault », *L'Écho de Joigny*, n° 40, Joigny, Association Culturelle et d'Études de Joigny, 1986, pp. 22-26.

MORAND Kathleen, *Claus Sluter, artist at the court of Burgundy*, Londres, Harvey Miller, 1991.

PELTIER Cyril,

- *Autour des origines, de l'itinéraire de formation et de l'œuvre du sculpteur français établi en Espagne : Juan de Juni (1507-1577)*, thèse de doctorat, tomes 1 et 2, 2008, université François Rabelais, Tours.

- « L'œuvre du sculpteur Juan de Juni (1507-1577) dans sa ville natale, Joigny », *Le Journal de la Renaissance*, volume V, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Tours, 2007, pp. 395-408.

- « Sobre el recorrido formativo de Juan de Juni en Francia », *Boletín del Museo Nacional de Escultura*, n° 10, Valladolid, Ministerio de Cultura, 2006, pp. 15-21.

- *De Jean de Joigny (1507-1533) à Juan de Juni (1533-1577)*, actes de la journée d'études « Les échanges entre la France et l'Espagne dans la sculpture de l'époque moderne », 2 mars 2008, Toulouse-le Mirail, à paraître.
- « Autour des origines bourguignonnes d'un sculpteur français établi en Espagne : de Jean de Joigny à Juan de Juni (1507-1577) », *Annales de Bourgogne*, Dijon, 2009, à paraître.
- « Entre exil et tradition dans l'œuvre du sculpteur Jean de Joigny – Juan de Juni (1507-1577) », *L'Écho de Joigny*, n° 63, Joigny, Association Culturelle et d'Études de Joigny, novembre 2006, pp. 7-25.
- « L'héritage artistique de Claus Sluter dans la production de Jean de Joigny », *L'Écho de Joigny*, n° 68, Joigny, Association Culturelle et d'Études de Joigny, 2009, pp. 9-27.

VALLERY-RADOT Jean,

- « L'église Saint-Thibault », *Bulletin du Congrès archéologique de France*, CXVI^e session, 1958, p. 141.
- *Joigny*, Congrès Archéologique de France, Société Française d'Archéologie, 1958, pp. 114-146.

